

situation que le COC décrit dans son rapport annuel. Normalement, tout propriétaire d'informations, y compris la justice, doit être en mesure d'apporter automatiquement des modifications aux bases de données hébergées par la police. Les applications de partenaires externes, y compris de la justice, vont être développées en conséquence à l'avenir.

Je vous remercie.

03.05 Vanessa Matz (cdH): Madame la ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'espère de tout cœur que cet archivage sera opérationnel le plus vite possible afin qu'il soit mis fin à cette situation de non-droit et grâce aux différents éléments que le COC soulève dans son rapport. Il est évident et vous le savez très bien au travers des différents dossiers que vous portez, que la question des données, principalement en cette période de pandémie, est une question cruciale pour nos citoyens et qu'il importe qu'elle soit traitée dans les règles, non seulement pour garantir l'efficacité d'un système, mais aussi pour préserver les droits de chacun. Il est essentiel que vous mettiez cela en œuvre - même si j'entends bien votre volonté et que les premiers actes sont posés - afin que cela soit opérationnel. Je vous remercie.

03.06 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le président, j'ai écouté avec attention la réponse de la ministre et j'espère que cela sera mis en place rapidement. Nous suivrons le dossier afin de nous assurer que ce sera le cas. Je vous remercie.

03.07 Éric Thiébaud (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos précisions. On espère également que cela sera mis en œuvre rapidement. Je ne manquerai pas de suivre ce dossier.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La lutte contre la transphobie et l'homophobie" (55018481C)

04 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De strijd tegen transfoobie en homofobie" (55018481C)

04.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, en 2013, le Plan d'action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes était mis en place

dans notre pays. Ce plan comprenait six priorités: le développement des connaissances, l'amélioration de la législation, l'amélioration de la prévention, la sensibilisation, l'aide aux victimes, le suivi et les poursuites.

En 2018, le Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI était lancé, lequel mentionnait une série d'objectifs et d'actions, au sein de la police notamment.

Madame la ministre, une évaluation de ces plans a-t-elle été réalisée? Une amélioration relative aux compétences qui sont les vôtres a-t-elle été observée?

Le 17 mai 2021, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le directeur du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) avançait la nécessité d'"un nouveau plan d'action ambitieux pour lutter contre l'homophobie et la transphobie". Pouvons-nous avoir votre retour à ce propos?

Le directeur d'UNIA soulignait également que "de nombreux faits d'homophobie et de violence à l'égard de personnes homosexuelles ne sont pas signalés et répertoriés". Pouvés-vous nous informer de la collaboration entretenue entre nos services de police et les associations LGBTI, ainsi qu'entre la police et UNIA, en ce qui concerne le signalement et le traitement de tels faits?

04.02 Annelies Verlinden, ministre: Collègue Senesael, la lutte contre les délits de haine et de discrimination a été, ces dernières années, une priorité pour la police intégrée. En témoignent son intégration au Plan national de sécurité 2016-2020 et les initiatives s'y rapportant. La sensibilisation des membres de la police intégrée à la thématique, l'intégration du thème dans la formation de base et dans les formations continuées, la participation des représentants de la police intégrée aux groupes de travail et aux sous-groupes de travail connexes "enregistrement des délits de haine et de discrimination" en sont des exemples, pour n'en citer que quelques-uns. Ces actions et initiatives sont bien entendu analysées et, le cas échéant, adaptées en fonction des besoins opérationnels sur le terrain et de l'actualité.

Par rapport à 2013, les connaissances sur les délits de haine et de discrimination et leur approche au sein de la police intégrée se sont incontestablement améliorées. En ce qui concerne les délits de haine, en ce compris l'homophobie,

ceux-ci sont traités en suivant les directives de la circulaire COL13 de 2013 en matière de discrimination et de délits de haine. Dans ce cadre, des policiers de référence ont été désignés et formés par Unia au sein des services de première ligne de la police intégrée. Ils sont des référents pour la diffusion de l'information au sein de leurs unités et la connaissance en ces matières. De plus, ils servent de relais privilégiés avec le magistrat de référence auprès du parquet.

Dans le cadre de la formation des fonctionnaires de référence, l'importance des contacts avec les associations LGBTQI+ dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie est soulignée. De bonnes pratiques sont échangées tant pendant la formation par l'intermédiaire d'Unia que par la suite entre les fonctionnaires de référence.

Ceci est parfaitement conforme à l'idée d'une police orientée vers la communauté. Il va de soi que la police fédérale est prête à apporter sa contribution dans les domaines relevant de sa responsabilité si un nouveau plan d'action contre l'homophobie et la transphobie est élaboré.

En ce qui concerne l'enregistrement des délits de haine et de discrimination, le sous-groupe de travail Enregistrement du groupe de travail COL13 de 2013, auquel participent plusieurs représentants de la police intégrée, examine plusieurs points à améliorer pour optimiser l'enregistrement et la poursuite de ces faits.

04.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour la qualité de votre réponse. De même, je tiens à féliciter vos services pour le suivi de cette question et des dossiers qui leur sont confiés. De la sorte, nous pourrions avancer avec UNIA et les associations LGBTQI+ pour que les priorités reprises dans le Plan d'action interfédéral puissent être honorées.

Enfin, je vous remercie pour votre détermination en la matière.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de Nabil Boukili à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'acquisition de 49 limousines blindées par la police fédérale" (55018498C)

05 Vraag van Nabil Boukili aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De aankoop van 49 gepantserde luxeberlines door de federale

politie" (55018498C)

05.01 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Monsieur le président, madame la ministre, lorsque je vous avais posé cette question il y a quelques mois, vous m'aviez répondu que vous ne disposiez pas encore des chiffres exacts. Je reviens donc vous interroger aujourd'hui en espérant obtenir des réponses.

Dans le cadre de la politique du ministre Jan Jambon, la police fédérale avait décidé d'acheter, auprès d'une firme liégeoise, quarante-neuf nouvelles limousines blindées Mercedes pour 25 millions d'euros. Les coûts seraient répartis sur sept ans. Selon le fournisseur, sept limousines seront livrées chaque année aux unités spéciales et à la Direction de la protection (DAP) pour transporter des chefs d'état étrangers et d'autres personnalités.

Combien de voitures ont-elles déjà été livrées? Combien de voitures doivent-elles encore être livrées? Sur les 25 millions d'euros, quels montants ont-ils déjà été versés et combien reste-t-il à verser? Est-il possible d'annuler cet achat?

Ce gouvernement va-t-il déployer toute la commande? Quel budget le gouvernement prévoit-il pour cette année?

Pourquoi la police fédérale a-t-elle besoin de quarante-neuf voitures blindées de luxe? Pourquoi un nombre beaucoup plus restreint ne suffit-il pas? De plus, n'y avait-il pas de modèles moins chers et tout aussi sûrs?

Les voitures déjà livrées seront-elles utilisées quotidiennement? Les services de police remarquent-ils dans la pratique qu'il faut un nombre encore plus important de voitures? Pourquoi ces voitures doivent-elles être en possession de la police fédérale et pourquoi ne peuvent-elles pas être louées lorsqu'elles sont nécessaires?

Lorsque des chefs d'État étrangers utilisent ces voitures, existe-t-il un protocole d'accord en vertu duquel ils paient pour leur utilisation?

Les syndicats de police ont affirmé en 2019 que la procédure d'achat n'avait pas été suivie. Les syndicats n'auraient pas été informés et n'auraient pas pu fournir une analyse de risque ou l'approbation du ministre des Finances. Pouvez-vous nous fournir cette analyse de risque et l'approbation du ministre des Finances de l'époque? Pensez-vous que votre prédécesseur,